

A ces cris, le gentilhomme redouble les siens, en continuant de l'appeler, mais le dogue, au lieu de revenir à lui, n'en hurle que plus fort.

Le maître augurant alors quelque chose d'extraordinaire, et désirant s'en éclaircir, quitte le grand chemin, s'enfonce dans le bois, s'avance du côté qu'il entend la voix de son chien; et trouve cette animal fuyant et fléchissant le visage d'une jeune fille, qui nageait dans son sang.

A ce spectacle, le sentiment de la pitié le précipite à bas de son cheval pour voir s'il restait quelque espoir de la secourir; mais la trouvant absolument morte de plusieurs coups de couteau dans le sein, il reprend sa route en soupirant et se promettant, s'il est assez heureux pour rencontrer l'assassin, de le livrer à la justice.

A peine avait-il fait quelques centaines de pas, qu'il est tout-à-coup arrêté par les cris perçans d'un homme, qu'il semblait que quelque bête féroce allait dévorer. Il se retourne pour voir si son chien le suivait, et ne l'aperçoit point. Il l'appelle de nouveau et le chien ne lui répond qu'en grondant d'une manière effrayante, comme font ces animaux lorsqu'ils tiennent une proie qui semble vouloir leur échapper.

Le gentilhomme vole au bruit et trouve son dogue aux prises avec un homme assez bien mis, qu'il était sur le point d'étrangler.

Celui-ci ne s'était préservé de ce malheur, qu'en garnissant son col avec ses mains et ses bras que l'animal furieux déchirait à belles dents. Le sang qui en découlait de tous côtés, avait mis ce malheureux dans un état qui toucha de compassion le gentilhomme; il rappela à grands cris son chien qui ne continua pas moins à déchirer ce misérable. A force de raser et de coups, le maître parvint pourtant enfin à lui faire lâcher prise.

Le gentilhomme connaissait trop bien la bonté de son chien pour ne pas imaginer qu'il y avait dans cette seconde aventure quelque chose de plus singulier encore que dans la première; et de là naissent dans son esprit les plus violens soupçons. Mais sans en rien laisser apercevoir à celui dont il venait de sauver la vie, il tâche de le consoler du malheur qui vient de lui arriver, en lui faisant toutes ses excuses, en bandant ses plaies, qu'il veut, dit-il, faire guérir à ses dépens, et il l'engage pour cet effet à l'accompagner jusqu'au plus prochain vilage; vous risqueriez, (ajouta-t-il,) sans cela, de voir assailli de nouveau par ce redoutable animal. Ce que vous n'aurez pas à craindre tant que nous marcherons ensemble.

Arrivés à l'hôtellerie, sans pourtant que le dogue eût cessé de perdre son homme un instant de vue. Le gentilhomme demande le chirurgien du lieu et apprenant qu'il n'y en avait point, sous prétexte d'en aller chercher un à quelques milles de là, monte à cheval en recommandant à l'hôte de ne pas perdre de vue le blessé, et revient une demie-heure après avec un connétable accompagné d'une troupe d'archers.

A ce spectacle, le connétable et le blessé sont surpris et consternés autant l'un que l'autre. — Vous moquez-vous de moi, Monsieur, (dit le premier au gentilhomme) de vouloir me faire arrêter Monsieur, comme un criminel. Je le connais pour un brave et honnête homme, il est de mes voisins et même de mes amis. Quand ce serait votre frère, et même votre père, je vous le dénonce comme un criminel, comme l'auteur du meurtre qui vient d'être commis dans un bois, par lequel je viens de passer... ainsi faites votre devoir.

On peut se figurer quelle était la situation du blessé en entendant ce discours. Flottant entre la crainte et l'espérance, incertain de savoir qui l'emporterait du gentilhomme ou de connétable, il se voyait précisément entre la vie et la mort. Mais un troisième incident termina le débat. — En arrivant dans l'hôtellerie, le blessé que la frayeur du péril auquel il venait d'échapper, ses blessures et la fatigue du chemin lavaient fort ému, s'était trouvé saisi d'une fièvre qui l'avait obligé de se mettre au lit. Pendant la contestation entre le gentilhomme et le connétable, le premier s'était aperçu que son chien ne cessait de flairer la poche de l'habit du malade que celui-ci avait laissé sur une chaise.

A cette vue nouvel accroissement de soupçons dans l'esprit du gentilhomme qui, pour les écarter, s'avisa de fouiller dans cette poche, d'où il tira un mouchoir et un cou cou tout ensanglanté.

Il présente l'un et l'autre au connétable, qui, après en avoir reconnu la marque, s'écrie: — Juste ciel! c'est un des mouchoirs de ma fille!... Ah! malheureux! Aurais-tu été assez scélérat pour l'avoir assassiné!... Je te dis hier quelle devait porter cinquante guinées à un de mes créanciers.....

— Votre fille! (interrompt le gentilhomme) de quel âge, à peu près? de quelle taille? de quelle figure est-elle? et comment était-elle mise?

— Le pauvre connétable ayant répondu à toutes ces questions: — N'en doutez plus? (s'écria le dénonciateur) c'est la personne même que je viens de trouver égarée dans le bois; et voilà comme je l'avais soupçonné d'être son meurtrier? Voulez-vous vous en assurer mieux encore? Qu'on le fouille et je gage qu'on trouvera sur lui les cinquante guinées.

Avant le connétable avait été sourd à la première réquisition du gentilhomme, autant fut-il actif dès les premiers mots de cette proposition. Lui-même fouille le blessé, sur lequel se trouvèrent en effet les cinquante guinées enveloppées dans un petit sachet qu'avait fait le père de la pauvre fille.

Le coupable est aussitôt saisi, chargé de chaînes, et pour achever de le convaincre, il fut traîné dans le bois où était commis le forfait... Quel spectacle pour un père; que la vue d'une fille chérie, noyée dans son sang et le sein percé de coups de couteau!

Alors le cadavre est porté à l'hôtellerie et confronté publiquement avec le prisonnier qui ne tarda pas à avouer son crime et en subir la punition.

A VENDRE.

A CE BUREAU,

CANTIQUE pour la TEMPÉRANCE.

LES SOUS-SIGNÉS viennent de recevoir par le *Lady Scuton*, de Londres. 14. Caisse de livres consistant en livres de Théorie, Droit, Médecine, Littérature, etc. etc.

— A U S S I : —

Un grand assortiment de Livres de prières, d'école etc.. Papier à écrire Français, Veris Français, pour Souliers, Parapluies, Parasols, Gants, Patrons pour Broderie, Lampes à huile en verre, Statues et Beutiers en porcelaine, Glaces de différentes grandeurs encadrées, et Parfumerie Française.

— D E P L U S : —

Vin de Champagne, Ab-ynthe et Kisch de Suisse, et Fromage de gruyère. E. R. FABRE & Co.

Montréal 10 Juin 1844.

DEMANDES DE MAITRES D'ECOLE.

On a besoin dans la paroisse de TERREBONNE de DEUX MAITRES D'ECOLE muais de bonnes recon mandations, pour tenir des écoles dans la campagne. S'adresser aux COMMISSAIRES de la paroisse, ou à M. Porlier, Curé du lieu. — Les lettres franches de port.

ON demande à ST. VALENTIN un MAITRE D'ECOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONNET, écuyer, Commissaire d'Ecole.

ORNE MENS D'EGLISE.

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sous-Signé, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriciens de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A M. J. C. ROB ILLARD, }
NEW-YORK. }

« Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Il aurait d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ECHANTILLONS

et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

« Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

« Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique. » Les échantillons des objets les

PLUS RICHES ET LES PLUS DÉLICATS

seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'EGLISE.

On fera venir les ORNE MENS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROB ILLARD,

No. 32, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE.

DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA. LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix: trente sols; quatorze schellings la douzaine.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'honneur-rol, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES par l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion,	3s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		7d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

PROPR.
FRAN.